



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12140
12 juillet 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 JUILLET 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU KENYA

Je souhaite appeler votre attention sur une séquelle extrêmement grave des allégations malveillantes et entièrement controuvées des autorités ougandaises comme quoi le Kenya aurait collaboré au coup de main israélien réalisé récemment à l'aéroport d'Entebbe. Depuis cet incident, les autorités militaires ougandaises se sont mises à massacrer systématiquement, sans distinction, les ressortissants kényens en Ouganda. Il s'agit de Kényens qui résident légalement en Ouganda et contribuent pour une très large part à soutenir le peu qui reste de l'économie déjà chancelante du pays.

Le Gouvernement kényen tient à présenter la protestation la plus énergique possible devant cette méconnaissance cynique par les autorités ougandaises de la responsabilité internationale qui leur incombe de protéger la vie et les biens de ressortissants étrangers résidant légalement sur leur territoire. Cette poursuite aveugle des Kényens, ces tortures et ces exécutions massives de civils qui ont déjà coûté la vie à des centaines d'innocents prouvent au monde entier quel mépris cynique les autorités ougandaises témoignent à l'égard du droit international, de la moralité et de la simple décence. Le Kenya, dont les ressortissants ne cessent d'être en butte à cette barbarie depuis le coup d'Etat de 1971, ainsi qu'en témoigne de façon éloquente la liste de meurtres et d'actes de provocation jointe en annexe à la présente lettre, ne saurait rester silencieux plus longtemps devant ces atrocités et ces provocations. Le Kenya se réserve le droit de prendre les mesures les plus appropriées conformes au droit international pour protéger la vie de ses ressortissants.

Le Kenya a offert le refuge à des milliers d'Ougandais qui fuyaient l'oppression du régime militaire actuel et n'a aucunement l'intention de se laisser aller à des actes de folie contre ces innocents ressortissants ougandais malgré les atrocités que fait actuellement subir aux ressortissants kényens le régime militaire ougandais. Mais il tiendra les autorités ougandaises entièrement responsables de toutes les conséquences qui découleraient de leurs actes contre des ressortissants kényens.

Depuis quelques jours, les autorités ougandaises massent des forces militaires à la frontière ougando-kényenne, faisant ainsi monter la tension et augmentant le risque de faire éclater dans la région des incidents qui auraient pu être évités.

S/12140

Français

Page 2

Malgré tous ces actes de provocation par le Gouvernement ougandais, je voudrais répéter encore une fois que le Kenya demeure partisan de la paix et des relations de bon voisinage.

Je voudrais exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité ne manquera pas de prendre acte de ces événements inquiétants qui risquent d'avoir les conséquences les plus graves quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région. Je vous prie de faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Munyua WAIYAKI

/...

QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX ACTES DE PROVOCATION COMMIS PAR
LES AUTORITES OUGANDAISES CONTRE LE KENYA DEPUIS 1971

1971

1. En février 1971, alors qu'ils se trouvent chez eux à Jinja, MM. Ndolo Mwaniki et Musyoki Mwaniki, ressortissants kényens, sont tués par des membres de l'armée ougandaise à force de coups ou par immersion ou par ces deux moyens.
2. M. John Maina, homme d'affaires kényen, est arrêté en Ouganda par des officiers de l'armée ougandaise le 9 avril 1971; à ce jour on ignore tout de l'endroit où il se trouve.
3. M. Dominic Onyango Amoth, comptable principal employé par la communauté de l'Afrique orientale à Tororo, est tué d'un coup de feu par des officiers de l'armée ougandaise à Mbale dans la nuit du 21 au 22 avril 1971.
4. M. Okech Muga est arrêté par des membres de l'armée ougandaise à son lieu de travail à Kisenyi (Kampala) le 26 juin 1971 et emmené à la caserne de Lubiri. Sa famille ne l'a pas revu depuis.
5. On vient saisir M. Raphael Ambinyo Omolo chez lui à Kampala le 26 juin 1971; sa famille ne l'a pas revu depuis.
6. Le 6 août 1971, M. James Mungai, qui aurait été détenu au poste de police de Kasese en Ouganda, est abattu à force de coups par les autorités ougandaises.
7. M. David Kabaka, Kényen, est porté disparu en Ouganda après le coup d'Etat militaire de 1971; il n'a jamais été retrouvé.
8. M. George Nderitu, homme d'affaires kényen, résidant en Ouganda et qui était recherché par l'armée ougandaise, s'enfuit au Kenya; à cette occasion, les autorités ougandaises à la frontière lui volent 3 000 shillings.

1972

1. M. Samson Indече est arrêté par des soldats ougandais en octobre 1972 et emmené au camp militaire de Makindi. On n'a plus entendu parler de lui.
2. M. Amarakar Sachdev, citoyen kényen, est porté disparu de son domicile à Liandanda (Ouganda) le 22 novembre 1972; on ne sait toujours pas où il est.
3. Le 20 décembre 1972, M. John Muli, journaliste kényen, ainsi que ses deux amis, MM. Githome et Maundu, sont portés disparus; ils n'ont toujours pas été retrouvés.

1972 (suite)

4. Le 14 mars 1972, des soldats ougandais pénètrent au Kenya, saisissent de force un membre de la police et deux membres de la tribu Turkana et les maintiennent en détention à la caserne Moroto. Les trois victimes sont relâchées par la suite après avoir été brutalisées et blessées.

1973

1. Le 31 janvier 1973, M. John Okech Amara est arrêté par des officiers de l'armée ougandaise dans son bureau au siège régional des chemins de fer à Kampala et emmené vers une destination inconnue. M. Amara aurait été tué par la suite.
2. Le 7 janvier 1973, trois citoyens kényens : James Ogola, Omolo Uruidha et Som Aringo, sont tués à Kampala par des soldats ougandais.
3. Le lieutenant Omar Hussein, officier de l'aviation kényenne, est tué par un soldat ougandais alors qu'il visitait l'Ouganda.
4. Le 3 janvier 1973, des soldats ougandais pénètrent au Kenya dans un véhicule officiel, tirent sur des bouviers de la tribu Pokot et en blessent un.
5. En février 1973, des membres de la police ougandaise circulant dans une voiture officielle du type "Land-Rover" arrêtent des Kényens innocents à Turkana et en brutalisent personnellement un certain nombre. Pas de morts.
6. Le 4 novembre 1973, quatre soldats ougandais, accompagnés par de nombreux membres de la tribu Sebai, pénètrent au Kenya, brutalisent des citoyens innocents et mettent le feu à leurs cases.

1974

M. Kungu Karumba, en Ouganda pour affaires, disparaît le 14 juin 1974 et est tué par des hommes d'Amin. Au cours de 1974, des membres de tribus ougandaises, avec l'appui du régime d'Amin, continuent à faire subir des brimades à nos citoyens le long de la frontière entre les deux pays. Des troupeaux et d'autres biens sont volés et cinq Kényens sont tués.

1975

Les tribus Sebai, Karamonjong et d'autres tribus de la frontière ougandaise, apparemment pourvues de nombreuses armes par les soins du régime d'Amin, continuent de commettre attaques et vols au Kenya.

1976

1. Le 13 février 1976, deux jeunes étudiantes kényennes de l'Université de Makerere sont arrêtées par les autorités ougandaises à l'aéroport d'Entebbe. L'une des jeunes filles s'échappe, mais on est toujours sans nouvelles de l'autre.

1976 (suite)

2. Le 15 février 1976, Amin dans une déclaration atterrante revendique une grande partie du territoire kényen.
3. Le 16 février 1976, Amin réaffirme ses prétentions sur le territoire kényen et déclare qu'il veut que les habitants de la région revendiquée obtiennent leur indépendance et constituent leur propre gouvernement.
4. Le 19 février 1976, Amin adresse au Secrétaire général de l'OUA un télégramme où il prétend que les frontières entre l'Ouganda et les pays limitrophes sont entachées d'erreurs géographiques et historiques.
5. Au début d'avril 1976, des hommes de main d'Amin font descendre de force d'un train entre le Kenya et l'Ouganda les contrôleurs de chemin de fer Patrick Mungai et Francis Owino et les battent brutalement à coups de fouet, dans le cadre d'une campagne de terreur lancée contre les Kényens.
6. Les 8 et 9 avril 1976, des hélicoptères ougandais pilotés par des militaires violent de façon flagrante l'espace aérien du Kenya. Ils sont saisis puis relâchés.
7. Le 20 mai 1976, les autorités ougandaises arrêtent huit Kényens employés à la KENATCO qui transitaient par l'Ouganda pour se rendre au Soudan et les détiennent pendant 39 jours bien qu'ils aient obtenu au préalable les visas nécessaires des autorités ougandaises.
8. Le 19 juin 1976, à Jinja, des soldats ougandais font régner la terreur dans le village de Makenke; ils attaquent et tuent sept Kényens et en ont arrêté 14 autres après avoir pillé leurs magasins et violé leurs épouses. L'incident provoque un exode de Kényens désireux de se retrouver en sûreté dans leur pays.
9. Le 30 juin 1976, l'Ouganda prétend que les forces armées du Kenya auraient pénétré en Ouganda, détruit un poste de police et enlevé 18 agents de police.
10. Le 4 juillet 1976, à la réunion de l'OUA à Maurice, l'Ouganda accuse le Kenya d'avoir collaboré avec Israël à l'exécution du coup de main d'Entebbe.

